

■ 22 mai 2013

Les agriculteurs, producteurs de biodiversité



A l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité le 22 mai 2013, les agriculteurs tiennent à faire connaître le rôle de leurs activités dans la préservation de la biodiversité et des paysages. Une journée sur le terrain.

Artisans des paysages, les agriculteurs travaillent tous les jours en partenariat avec la nature. Les pratiques agricoles et la biodiversité sont en étroite relation et forment des systèmes agro-écologiques. De par la gestion des parcelles et de leurs assolements, les agriculteurs cultivent la biodiversité agricole – variétés végétales et races animales – et créent des lieux de biodiversité pour la faune et la flore sauvages : haies, bandes enherbées, fossés.

Les agriculteurs sont également les artisans de nos paysages qui reflètent les terroirs. Les paysages constituent un patrimoine commun naturel ou cultivé auquel on peut attribuer une valeur esthétique, touristique et même spirituelle. La journée « Les agriculteurs, producteurs de biodiversité » est l'occasion de faire connaître les différentes facettes du métier d'agriculteur. Elle est organisée dans une exploitation agricole de la Marne, chez un agriculteur participant au programme Symbiose.



Crédit photos : « Symbiose »

Symbiose, gestion de la biodiversité

Créée en 2012, l'association « Symbiose, pour des paysages de biodiversité » a pour objectif de rassembler les acteurs de la région Champagne-Ardenne, pour la gestion de la biodiversité (recherche, agriculteurs, collectivités locales, chasseurs, apiculteurs, naturalistes,



techniciens, financeurs). Ce programme a pour objectif de promouvoir la biodiversité ordinaire et de restaurer des continuités écologiques dans un territoire de 36 communes à l'est de Reims.

Plus concrètement, cette démarche vise à acquérir la connaissance nécessaire sur les pratiques agricoles favorables à la biodiversité en zone de plaine, à sensibiliser les agriculteurs sur ces pratiques, à expérimenter de nouvelles pratiques et à réaliser des aménagements favorables à la biodiversité avec les agriculteurs, notamment par la création de corridors écologiques : bords de chemins, bandes de luzerne non fauchées, jachères fleuries... Financée par la Région Champagne Ardenne et l'Union Européenne, cette association est présidée par Hervé Lapie, agriculteur et responsable de la commission Environnement de la FDSEA de la Marne. Au niveau scientifique par le Muséum National d'Histoire Naturelle et le conservatoire botanique du bassin parisien ont apporté leur contribution. ■

Kristell Labous

* L'Agence française de biodiversité (AFB) intégrerait l'ONEMA, l'Agence des aires marines protégées, les Parcs nationaux de France, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, l'Atelier des espaces naturels. Elle associerait par ailleurs l'ONCFS, les réserves naturelles de France, le MNHN, l'ONF, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral...

PROJET DE LOI SUR LA BIODIVERSITÉ

Un projet de loi sur la biodiversité, annoncé lors de la Conférence environnementale, est en cours d'élaboration, par les services du ministère de l'Ecologie. Il devrait être déposé au Conseil d'Etat, fin juin, et au Conseil des ministres, début septembre 2013.

Le projet de loi prévoit la création d'un comité national de la biodiversité, une instance de concertation multi-acteurs, regroupant les instances existantes. Cette réforme devrait également être menée au niveau régional, transformant le comité régional trame verte et bleue en comité régional de la biodiversité. Cette loi devrait également créer une Agence française de la biodiversité*. Plusieurs scénarios avaient été proposés par les deux préfigurateurs, Jean-Marc Michel et Bernard Chevassus-au-Louis. Selon le scénario retenu par la ministre de l'Ecologie, cette Agence regrouperait cinq organismes existants, dont l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), et pourrait être affecté d'un budget de 200 millions d'euros.